



A3G

AUDREX AUDIT ANTILLES GUYANE

ANNECY
CAYENNE
FORT-DE-FRANCE

MFR DES FLEUVES DE L'EST

Association d'Enseignement Agricole

Rue Clémencin Néron
Maison des Associations
97390 REGINA

Siret : 508 232 030

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020**

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE CHAMBERY
SAS au capital de 30 000 € - RCS ANNECY B 410 388 946 - N° TVA intracommunautaire : FR 73410388946
Siège social : 12, route de Nanfray - 74960 Cran Gevrier - Tél. 06 80 04 31 04 6 06 96 514 614

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la structure associative **MFR DES FLEUVES DE L'EST** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la structure associative à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles des créances clients, des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas une opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS À L'ASSOCIÉE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du bureau et dans les autres documents mis à la disposition des adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure associative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CRAN-GEVRIER, le 27 août 2021

Le Commissaire aux Comptes

A3G



Roger **VIGILANT-JAKOU**
Associé

Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/09/2019 Au 31/08/2020			Du 01/09/2018 Au 31/08/2019
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 344,00	2 981,50	362,50	424,12
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions	4 110 141,16	873 405,00	3 236 736,16	3 442 243,22
	Installations techniques, mat et outillage indus.	102 626,54	48 349,24	54 277,30	71 736,28
Autres immobilisations corporelles	75 580,47	17 504,53	58 075,94	3 697,63	
Immobilisations corporelles en cours	492 880,27		492 880,27		
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	2 153,07		2 153,07	2 153,07	
	TOTAL (I)	4 786 725,51	942 240,27	3 844 485,24	3 520 254,32
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 230,00		4 230,00	15 961,00
	Créances				
	Créances cli., adhér., usagers et cpt. rattachés	24 185,30	14 841,27	9 344,03	25 472,17
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	587 384,69		587 384,69	117 974,53
	Valeurs mobilières de placement	15,00		15,00	15,00
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 176 484,89		1 176 484,89	679 828,84	
Charges constatées d'avance					
	TOTAL (II)	1 792 299,88	14 841,27	1 777 458,61	839 251,54
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	6 579 025,39	957 081,54	5 621 943,85	4 359 505,86

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/09/2019 Au 31/08/2020	Du 01/09/2018 Au 31/08/2019
Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	690 748,13	549 559,24	
Excédent ou déficit de l'exercice	345 106,26	141 188,89	
Situation nette (sous total)	1 035 854,39	690 748,13	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	3 760 075,82	3 266 013,42
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	4 795 930,21	3 956 761,55
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	68 181,00	
	TOTAL (II)	68 181,00	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	214 860,00	
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	48 144,45	60 610,15
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	86 360,28	103 692,55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 459,19	4 355,30
	Autres dettes	364 008,72	234 086,31
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	757 832,64	402 744,31
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		5 621 943,85	4 359 505,86

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/09/2019 Au 31/08/2020	Du 01/09/2018 Au 31/08/2019
Produits d'exploitation	Cotisations	1 340,00	1 115,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	217 010,39	245 809,37
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	976 623,45	969 361,99
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie			
Contribution financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 451,42	2 620,47	
Utilisations des fonds dédiés		17 982,42	
Autres produits	230,68	27,33	
	TOTAL (I)	1 196 655,94	1 236 916,58
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	12,15	6,75
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	12,15	6,75
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	141 926,80	289,60
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	203 534,61	201 706,68
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	345 461,41	201 996,28
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		1 542 129,50	1 438 919,61
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 542 129,50	1 438 919,61

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/09/2019 Au 31/08/2020	Du 01/09/2018 Au 31/08/2019
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	64 304,62	98 647,42
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	210 740,94	363 285,42
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 295,72	11 766,32
	Salaires et traitements	499 166,24	488 900,37
	Charges sociales	52 326,87	66 911,14
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	235 322,58	228 923,21
	Dotations aux provisions	52 668,27	
	Report en fonds dédiés	68 181,00	
	Autres charges	58,35	288,63
	TOTAL (I)	1 195 064,59	1 258 722,51
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	452,29	7,53
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	452,29	7,53
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1 493,77	39 000,68
	Sur opérations en capital	12,59	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	1 506,36	39 000,68
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		1 197 023,24	1 297 730,72
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		345 106,26	141 188,89
TOTAL GENERAL		1 542 129,50	1 438 919,61

Annexe

Principes comptables, méthodes d'évaluation

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2020, dont le total est de 5 621 943.85 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 345 106.26 euros avant affectation. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Sommaire

1. REGLES GENERALES

- 1.1 CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES APPLIQUEES
- 1.2 CHANGEMENTS DE METHODES, D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION
- 1.3 INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL

2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
- 2.2 CREANCES
- 2.3 DETTES
- 2.4 DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN
- 2.5 FONDS DEDIES

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
- 3.2 TABLEAUX DES AMORTISSEMENTS
- 3.3 ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES
- 3.4 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES
- 3.5 TABLEAUX DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET AUTRES FONDS
- 3.6 TABLEAUX DE VARIATION DES FONDS DEDIES SUR SUBV. DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES
- 3.7 DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS
- 3.8 DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES
- 3.9 VENTILATION EFFECTIF ENTREPRISE
- 3.10 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

1. REGLES GENERALES

1.1 Conventions Générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2019/2020, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- * Continuité de l'exploitation ;
- * Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application » ;
- * Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Conformément au PCG, l'association est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable étant donné qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice certains critères caractérisant sa taille (total du bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

1.2 Changements de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

NEANT

1.3 Informations à caractère fiscal

L'exercice a vu le démarrage de la seconde phase de construction « bâtiment administratif » pour un coût prévisionnel de 859440€, construction financée à 75% grâce à des fonds européens FEDER pour 550000€ et Préfecture de la Guyane pour 94580€. La fin des travaux est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2020. Un emprunt a été demandé et accepté auprès de la Caisse d'Epargne pour financer le solde de 25% du coût des travaux soit 214860€ ;

Durant le 1^{er} trimestre 2020, la MFR a dû respecter le confinement imposé par Le Ministère de l'agriculture pour cause de pandémie COVID19 ; l'établissement a été fermé au public à compter de mi-mars 2020. L'équipe pédagogique a dû s'adapter et mettre en place la poursuite de l'enseignement pédagogique via les outils numériques. Il n'y a donc pas eu de rupture d'enseignement. Le personnel de la vie résidentielle (cuisinières, surveillants) a été mis en activité partielle durant la fermeture de la MFR soit de mi-mars à début juillet, période de congés annuels. La reprise d'activité à la rentrée de septembre 2020 s'est faite en suivant les consignes sanitaires.

La vie résidentielle pour les élèves n'étant financé que partiellement par la DAAF, une subvention a été demandé auprès de la DIECCTE gérant les fonds européens. Celle-ci a été accordée pour la période du 01/09/2019 au 31/08/2021.

2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Cf. Partie 3 – Tableaux des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableaux des amortissements

REGLES COMPTABLES RELATIVES A LA DEFINITION, A LA VALORISATION ET LA DEPRECIATION DES ACTIFS : Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

ABSENCE D'IMMOBILISATIONS DECOMPOSABLES :

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

MODALITES D'AMORTISSEMENT RETENUES :

L'association ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable et n'ayant pas d'immobilisations décomposables, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation. Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L). Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Constructions	Mode L	Durée	15 ans
Matériels pédagogiques	Mode L	Durée	3 à 5 ans
Matériels de bureau et informatique	Mode L	Durée	3 à 5 ans
Véhicules	Mode L	Durée	5 ans

2.2 Créances

Cf. Partie 3 - Tableaux Etat des créances et des dettes

Principalement, on relève :

Le poste « Autres Créances » : Il regroupe notamment les subventions (notifiées et/ou ayant fait l'objet d'une convention signée avec le partenaire public) restant à recevoir au 31.08.20 et plus particulièrement les subventions d'équipement pour la 2eme phase de construction pour 582 206€.

2.3 Dettes

Cf. Partie 3 - Tableaux Etat des créances et des dettes

Principalement, on relève :

Le poste "Emprunts auprès des établissements financiers" qui enregistre le prêt concernant 25% des travaux du Bâtiment administratif.

Le poste "Dettes fournisseurs" qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31 aout 2020 et les factures fournisseurs non reçues, mais qui concernent des dépenses qui sont rattacher à l'exercice clos.

Le poste "autres dettes" Essentiellement, les avances sur subventions, les frais de déplacements à reverser aux salariés + des avances de trésorerie faites par les MFR.

2.4 Dépréciations inscrites au bilan

Cf. Partie 3 - Tableaux des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Dépréciation de l'actif : NEANT

Les provisions inscrites au passif (provision pour risques et charges) : Au 31 08 2020 aucune augmentation n'est à constater sur ce poste.

2.5 Fonds dédiés

Cf. Partie 3 - Tableaux de suivi des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice soit au 31/08/2020, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu être encore utilisée est inscrite en charge en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produit au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

cette année, les fonds dédiés représentent 68181€ et concernent les dispositifs DAAC affaires culturelles et DAAF Handicap, dispositif qui n'ont pu être réalisé dans leur totalité du fait de la pandémie covid19.

Immobilisations

Augmentations

Rubriques	Valeur Brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création Virements
<i>Frais d'établissement et de développement</i>			
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	2 300		1 044
<i>Avances et acomptes</i>			
Terrains			
Aménagements fonciers			
Améliorations du fonds			
Constructions	4 110 141		
Installations techniques, matériel et outillage	82 151		91 947
Autres immobilisations corporelles	17 317		
Matériel de transport	2 711		56 260
Mobilier et matériel de bureau	10 399		6 210
Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	4 222 719		154 417
<i>Participations et créances rattachées</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	2 153		
Total général	4 227 172		155 461

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<i>Frais d'établissement et de développement</i>				
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>			3 344	
<i>Avances et acomptes</i>				
Terrains				
Aménagements fonciers				
Améliorations du fonds				
Constructions			4 110 141	
Installations techniques, matériel et outillage	71 471		102 627	
Autres immobilisations corporelles	17 317		0	
Matériel de transport			58 971	
Mobilier et matériel de bureau			16 609	
Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	88 788		4 288 348	
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>			2 153	
Total général	88 788		4 293 845	

Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<i>Frais d'établissement et de développement</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 876	1 106		2 982
Terrains				
Aménagements fonciers				
Constructions	667 898	205 507		873 405
Installations techniques, matériel et outillage	23 188	40 512	15 351	48 349
Autres immobilisations corporelles	4 544		4 544	0
Matériel de transport	1 419	6 653		8 072
Mobilier et matériel de bureau	7 993	1 439		9 432
Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>705 042</i>	<i>254 111</i>	<i>19 895</i>	<i>939 258</i>
<i>Total général</i>	<i>706 918</i>	<i>255 216</i>	<i>19 895</i>	<i>942 240</i>

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnels	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
<i>Frais d'établissement et de développement</i>							
<i>Autres immos incorporelles</i>							
Terrains							
Aménagements							
Constructions							
Installations techniques, matériel et							
Autres immobilisations corporelles							
Animaux reproducteurs							
Animaux de services							
Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés							
<i>Total des ventilations immos corporelles</i>							
<i>Frais d'acquisition de titres de participation</i>							
<i>Total général</i>							
<i>Total des dotations</i>							

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Rubriques	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				

Etat des Echéances des Créances et Dettes

Etat des créances			
Libellés	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	0		
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Clients douteux ou litigieux	24 185	24 185	
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés			
Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers	587 385	587 385	
Groupe, communauté d'exploitation et associés			
Débiteurs divers			
<i>Total de l'actif circulant</i>	<i>611 570</i>	<i>611 570</i>	<i>0</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
TOTAL	611 570	611 570	

Etat des dettes				
Libellés	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	214 860			214 860
Fournisseurs et comptes rattachés	48 144	48 144		
Personnel et comptes rattachés	30 524	30 524		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 836	55 836		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 459	44 459		
Groupe, communauté d'exploitation et associés				
Autres dettes	364 009	364 009		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	757 832	542 972		214 860

3.5 TABLEAUX DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET AUTRES FONDS

LIBELLES	solde au début exercice	augmentation	diminution	solde fin exercice
Fonds propres				
Réserves				
Report à nouveau	549 559	141 189		690 748
Résultat comptable de l'exercice	141 189	345 106	141 189	345 106
Autres fonds associatifs				
Subvention d'investissement sur biens non renouv				
Provisions réglementées				0
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	690 748	486 295	141 189	1 035 854

3.6 TABLEAUX DE SUIVI DE FONDS DEDIES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début exercice (cpte 194)	Utilisation en cours exercice (cpte 7894)	Engagement à réaliser sur nouv. Ressource (cpte 6894)	Fonds restants à engager fin exercice (cpte 194)
	0	0	0	68 181	68 181
Total	0	0	0	68 181	68 181

Produits et charges exceptionnels
--

PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Rubriques	Montant
<u>Sur opération de gestion</u>	
- Boni sur levée d'option de crédit bail	
- Autres	141 927
<u>Sur opération en capital</u>	
- Produits de cession des éléments d'actif	
- Autres	203 534
<u>Reprises sur provisions et transferts de charges</u>	
- Reprises sur provisions	
- Transferts de charges	
Total des produits exceptionnels	345 461

CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Rubriques	Montant
<u>Sur opération de gestion</u>	
- Autres	1 494
<u>Sur opération en capital</u>	
- Valeurs nettes comptables des éléments cédés	
- Autres	12
<u>Dotations aux provisions</u>	
- Dotations aux provisions pour risques	
- Autres	
Total des charges exceptionnelles	1 506

RESULTAT EXCEPTIONNEL	343 955
------------------------------	----------------

Ventilation de l'effectif de l'entreprise

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres.....	1	
Agents de maîtrise et techniciens.....	9	
Employés.....	10	
Ouvriers.....		
TOTAL	20	

Rémunérations des dirigeants

Rubriques	Montant
Rémunération allouée aux membres :	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.